

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

~~~~~

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

~~~~~

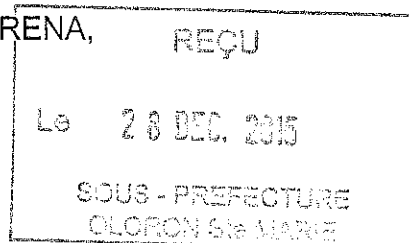
Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET..

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

~~~~~



**36 - APPROBATION DU PLAN VELO D'OLORON SAINTE-MARIE**

Monsieur Pierre SERENA expose que le Conseil Municipal a approuvé le Plan Vélo de la commune lors de sa session du 13 Décembre 2007.

L'objectif principal de ce plan était la prise en compte des circulations cyclistes dans les futurs aménagements urbains et son intégration dans le Plan Local d'Urbanisme.

Dans cette continuité, l'Association Oloron en Transition et le CISEC ont collaboré avec les services communaux pour définir les nouveaux axes principaux à développer dans le cadre du Plan Vélo en cohérence avec le schéma cyclable du Piémont Oloronais :

- Sécurisation des voies (en priorité). Le Plan Vélo devra tendre à sécuriser la pratique du vélo en ville.
- Actions pour l'intégration de la dimension vélo dans l'organisation de la ville.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ce nouveau plan (pièce jointe),
- **VALIDE** les orientations de développement du schéma cyclable défini par l'AUDAP sur le territoire de la CCPO.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

